



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.18
13 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 18e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 30 septembre 1992, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)
puis : M. MOUMIN (Comores)
(Vice-Président)

Allocution de M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal
Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Al-Thani (Qatar)
M. Sahloul (Soudan)

Allocution de M. Adrien Sibomana, Premier Ministre de la République du Burundi

Déclaration de :

M. Ochoa Antich (Venezuela)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 20.

ALLOCUTION DE M. ABDOU DIOUF, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Sénégal.

M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Sénégal, S. M. Abdou Diouf, et de l'inviter à prononcer son allocution.

Le Président DIOUF : Monsieur le Président, l'Organisation des Nations Unies apparaît aujourd'hui comme le forum idéal pour la recherche et l'identification de solutions aux problèmes de tous ordres qui assaillent le monde. C'est ici que se tisse l'histoire contemporaine et c'est ici que s'expriment les idées qui fécondent notre avenir. C'est à la fois parce que l'Organisation regroupe la quasi-totalité des pays et que les idéaux qui la fondent et les principes qui la régissent procèdent du plus généreux de nos sentiments : celui d'appartenir à la même humanité et d'avoir le devoir de préserver celle-ci.

Aussi, est-ce toujours avec espoir que j'interviens devant cette auguste assemblée. Aujourd'hui, il s'y ajoute que je le fais également au nom de l'Afrique et de la Ummah islamique. Parler au nom de tant de peuples est une bien lourde responsabilité, mais qu'elle est en même temps exaltante, cette responsabilité, au regard des espoirs qui la sous-tendent!

Je suis d'autant plus heureux de l'assumer que le choix porté sur vous, Monsieur le Président, pour diriger les travaux de la quarante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale de notre organisation est un gage certain pour le déroulement et le succès des présentes assises, car, en plus d'être servi par d'éminentes qualités de diplomate, vous venez d'un pays dont l'engagement en faveur du triomphe des idéaux communs aux nations ici rassemblées ne s'est jamais démenti.

C'est donc du fond du coeur que je vous adresse mes chaleureuses félicitations. Sachez aussi, sachez surtout, que dans l'exercice de votre importante et délicate mission, vous pourrez toujours compter sur la collaboration de la délégation sénégalaise et de toutes celles au nom

Le Président Diouf

desquelles j'interviens à la présente session. A votre prédécesseur, l'Ambassadeur Samir Shihabi, du Royaume d'Arabie saoudite, nous rendons un hommage mérité pour la manière fort brillante dont il a dirigé les délibérations de la quarante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Pour qui connaît les vertus de son peuple, il n'y a à cela rien d'étonnant.

Quant à vous, Monsieur le Secrétaire général, il me plaît de vous redire notre grande satisfaction de vous voir occuper ce poste prestigieux. Notre soutien à la fois fraternel et amical ne vous fera jamais défaut dans vos efforts pour faire jouer à l'ONU tout le rôle que lui confère sa Charte, et assumer toutes les responsabilités qui en découlent.

Parlant du rôle et des responsabilités de l'ONU, je ne peux manquer de souligner, Monsieur le Secrétaire général, tout l'espoir que votre élection a suscité en nous, Africains. Comme nos frères arabes, et tous les peuples des pays membres de l'OCI, nous y avons vu une preuve concrète du caractère universel de l'ONU. Il s'agit, en vérité, d'une confirmation à la suite des mandats assumés par M. Javier Pérez de Cuéllar, un autre ressortissant d'un pays en développement. Tous nos vœux de succès vous accompagnent.

Grâce à l'atmosphère de décrispation qui prévaut aujourd'hui dans les relations internationales avec la fin de la guerre froide et des tensions idéologiques, la crédibilité et l'image de notre organisation se sont beaucoup renforcées. C'est que depuis quelque temps, celle-ci a pu démontrer son efficacité, notamment par des résultats appréciables dans le domaine du maintien de la paix; elle a également enregistré des progrès significatifs dans la réduction de la course aux armements. En un mot, ce qui était hier inimaginable est désormais dans le vécu quotidien et, en s'y référant, on parle d'un nouvel ordre mondial. L'expression est assez explicite en ce qu'elle renvoie, pour tous, au renforcement de la sécurité internationale et à la garantie de la stabilité des relations internationales. Mais la réalité qu'elle renferme doit aussi signifier, pour les pays en développement, une plus grande prise en compte des aspirations de leurs peuples au bien-être.

Le Président Diouf

Au vu de ce qui se passe autour de nous, nous sommes encore loin de cette situation. En effet, la souffrance et l'injustice sont encore le lot quotidien de millions d'hommes et de femmes dans plusieurs régions. Ce qui est pire encore en cette époque de surabondance - qu'on songe aux excédents de productions laitière et céréalière - on continue de mourir de faim faute d'avoir le strict minimum, tout comme on meurt de maladies que les progrès de la médecine permettent de guérir.

Par ailleurs, de plans de redressement en programmes d'ajustement, l'économie de plusieurs pays est déstructurée et exsangue et leurs gouvernements se retrouvent face à eux-mêmes dans une quasi-impuissance. Le cas de l'Afrique est, à cet égard, dramatiquement édifiant.

Les taux de croissance économique y sont restés les plus bas, proportionnellement aux taux de croissance démographique; les investissements y sont les plus rares, et les besoins en infrastructures les plus importants.

Voilà également un continent qui regorge de richesses minières et minérales mais qui - paradoxe - regroupe la majorité des pays les plus pauvres.

Ces tristes records s'expliquent, en partie, par la jeunesse des pays qui composent l'Afrique. Mais il y a surtout que ses matières premières, comme ses autres productions, sont vendues à des prix fixés en dehors d'elle, la plupart du temps en complète ignorance de ses intérêts. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle persiste, voire s'aggrave, malgré les efforts que les responsables africains déploient pour l'améliorer, singulièrement depuis le début des années 80.

C'est ainsi qu'en 1986, alors que j'étais Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), j'avais été mandaté pour lancer un appel à l'ONU afin qu'elle se penche sur nos problèmes spécifiques, de façon particulière. Réagissant positivement, elle convoqua une session extraordinaire de son assemblée générale et adopta le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA).

Ce document fit naître les plus grands espoirs parce qu'étant le fruit d'une concertation sans précédent. C'était, théoriquement, un véritable pacte de solidarité. Pacte, ai-je dit, car l'Afrique s'était engagée à mettre en

Le Président Diouf

place les structures nécessaires au lancement de programmes à long terme de développement et de croissance socio-économique autonomes. Quant à la communauté internationale, elle avait accepté d'aider l'Afrique à atteindre cet objectif.

Le double engagement que voilà avait été pris de façon expresse dans le PANUREDA qui précisait, notamment, que la communauté internationale n'épargnerait aucun effort pour fournir des ressources suffisantes visant à "appuyer et à compléter les efforts de développement de l'Afrique". C'était clair!

Malheureusement, force est de reconnaître que si les pays africains ont pris les mesures convenues, il n'en a pas été de même de la communauté internationale dans son ensemble, même si quelques pays du Nord ont eu une attitude amicale et compréhensive à notre égard. Le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique fera-t-il l'objet d'un traitement différent, plus généreux? Sans aucun doute, s'il est appliqué, car les engagements y sont fermes et précis et un mécanisme de suivi, de surveillance et d'évaluation a été prévu, grâce auquel les deux parties pourront se concerter de façon permanente. De la sorte, elles pourront ensemble, à intervalles réguliers et rapprochés, veiller au respect des engagements souscrits. C'est peut-être ces rencontres fréquentes qui manquaient dans la mise en oeuvre du PANUREDA.

Je souhaite que ce soit là la seule explication à la modicité des résultats de ce document. Mais, pour le moment, je constate que l'Afrique est en proie aux mêmes difficultés, dont certaines se sont même aggravées.

C'est le cas de sa dette extérieure au remboursement de laquelle elle consacre l'essentiel des maigres ressources financières que lui laisse la détérioration des termes de l'échange.

Les pays créanciers tardant à accepter la tenue d'une conférence internationale consacrée à ce problème, nous lançons un appel pressant à tous les Etats et à toutes les institutions financières internationales pour que, ensemble, nous explorions d'autres voies de solution à ce problème. Sinon, il sera illusoire de s'attendre à ce que les pays africains puissent accorder aux problèmes d'intérêt commun toute l'attention qu'ils méritent : tout naturellement, ils consacreront leurs énergies, en priorité à la lutte pour la

Le Président Diouf

survie de leurs peuples. La persistance du problème de la dette africaine pourrait même avoir d'autres conséquences négatives plus immédiates; les mouvements des populations du Sud en direction des pays du Nord sont déjà révélateurs de ce risque.

A ce tableau déjà assez sombre, il faut ajouter la précarité de plus en plus évidente de l'environnement en Afrique, illustrée par la sécheresse dévastatrice qui s'est abattue sur la partie australe du continent, après avoir fait dans le Sahel les dégâts que l'on sait. Il faut aussi ajouter la propagation fulgurante du SIDA à côté de maladies qui ont disparu ailleurs et le nombre de foyers de tension qui existent déjà, sans oublier ceux qui risquent de naître.

A cet égard, c'est l'Afrique du Sud qui vient d'abord à l'esprit. Pourtant on aurait pu penser, il y a quelques mois, que la présente session serait l'occasion pour la communauté internationale de se réjouir de l'irréversibilité des changements qui ont cours depuis l'avènement du Président Frederick De Klerk. Or, que voyons-nous aujourd'hui, en dehors de l'abrogation formelle, j'allais dire théorique, des lois d'apartheid?

Les Noirs n'ont toujours pas les mêmes droits que le reste de la société sud-africaine et la violence y a été omniprésente au cours des derniers mois, atteignant parfois des proportions qui ont pu faire douter de la volonté de changement du Gouvernement sud-africain. Si elle persistait, une telle atmosphère serait une sérieuse menace à l'évolution dont nous nous sommes félicités.

Du reste, voilà pourquoi le vingt-huitième sommet ordinaire de l'OUA, tenu à Dakar, avait estimé nécessaire de saisir de la question le Conseil de sécurité des Nations Unies. En ma qualité de Président en exercice de l'Organisation panafricaine, je voudrais, au nom du continent, exprimer mes plus sincères remerciements aux membres de cet organe de l'institution universelle, pour la diligence et le sens de la solidarité avec lesquels ils ont répondu à notre appel en adoptant la résolution 765 (1992) qui invite les autorités sud-africaines à prendre les mesures appropriées pour faire cesser la violence.

Le Président Diouf

Je profite également de l'occasion pour redire notre attachement à une solution négociée en Afrique du Sud et l'espoir qu'a fait naître en nous le récent sommet Mandela-De Klerk. Nous souhaitons que les pourparlers qui doivent redémarrer au sein de la CODESA après cette rencontre permettent rapidement le rapprochement des positions entre les parties et rendent irréversible la marche résolue de l'Afrique du Sud vers une société non raciale, démocratique et unie.

La guerre civile au Libéria est une autre source d'inquiétude pour l'Afrique. Elle est d'autant plus inquiétante qu'elle se poursuit après qu'un cadre de règlement pacifique a été élaboré par les pays de la sous-région.

En tant que chef d'Etat d'un pays membre du Comité des Cinq que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a mis sur pied pour résoudre la crise, je peux témoigner que ce cadre a été conçu dans le seul souci d'aider nos frères libériens à retrouver la paix. Au demeurant, nous l'avons adopté, après plusieurs réunions, avec l'acceptation de toutes les parties. Mais le constat est là, amer : l'horizon est comme bouché car l'ECOMOG (Groupe de surveillance du cessez-le-feu institué par la CEDEAO), pièce maîtresse dans le dispositif convenu, n'a pas les moyens de sa mission de paix.

C'est pourquoi, tout en remerciant ceux qui nous apportent déjà leur appui, je voudrais demander à l'ONU de nous apporter une aide accrue. A défaut d'un tel geste, nous risquons de voir perdurer la crise libérienne qui constitue déjà une grave menace à la stabilité de la sous-région ouest-africaine et, au plan humain, une catastrophe aux conséquences durables.

J'en viens maintenant au drame le plus absurde et peut-être le plus dévastateur que l'Afrique ait connu au cours des dernières années. Il s'agit de la guerre civile en Somalie. Ce pays, jadis si accueillant, est aujourd'hui un enfer; il offre l'image de l'anarchie, de l'intolérance sous toutes ses formes, de la violence et de l'échec de l'homme face à son destin.

Le Sénégal, pour ce qui le concerne, entreprend toutes les actions en son pouvoir pour aider à mettre fin à ce drame qui, s'il persistait, risquerait de sonner le glas de l'existence même de la Somalie. Il le fait pour des raisons humanitaires, de solidarité africaine et de bon sens tout court. Il le fait aussi en sa qualité de membre de l'OCI, de l'OUA et de l'ONU.

Le Président Diouf

C'est le lieu pour moi de dire qu'en rapport avec les deux premières organisations et en harmonie avec la Ligue des Etats arabes, notre Organisation fournit déjà des efforts appréciables en direction de la Somalie. Mais la situation de ce pays est telle que nous devons faire de sa résolution une priorité au cours des jours et semaines à venir, si nous ne voulons pas assister au génocide d'un peuple par ses propres enfants. Cet appel s'adresse aussi aux organisations non gouvernementales (ONG), que j'encourage à poursuivre leur si généreuse action dans ce pays.

Quant aux parties en conflit, qu'elles comprennent que l'intérêt du peuple somali se trouve dans la paix recouvrée et que les rivalités qui sacrifient des vies humaines par milliers finiront par rendre sans objet leurs prétentions.

En vérité, mon souhait est que nous puissions tenir une conférence internationale sur la Somalie. Je voudrais donc, du haut de cette tribune, proposer solennellement qu'une telle rencontre ait lieu dans les plus brefs délais, à Genève, sous l'égide de l'ONU, de l'OUA, de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Communauté européenne. L'objectif serait d'aboutir à la cessation rapide de la confrontation armée et à la définition d'un cadre de règlement pacifique de la crise, acceptable pour toutes les parties. L'ONU en prendrait l'initiative, mais les modalités de la rencontre seraient définies entre tous les co-organisateur, qui conviendraient également, ensemble, de la liste des participants. Pour ma part, je m'y ferais représenter en ma double qualité de Président en exercice de l'OUA et de Président du sixième Sommet islamique.

Mais, je le souligne avec force, en attendant cette rencontre que nous appelons de tous nos vœux, la communauté internationale devrait continuer d'apporter son assistance aux victimes des affrontements imposés au peuple somali par les factions armées. Elle devrait en particulier tout mettre en oeuvre afin que l'embargo sur les armes décrété par la résolution 733 (1992) du 23 février du Conseil de sécurité soit strictement observé, et prendre toutes autres initiatives susceptibles de faire cesser la violence et les souffrances. Ce souhait de l'OUA est également celui de l'OCI, organisation dont la Somalie est aussi membre.

Le Président Diouf

L'évocation des foyers de tension en Afrique serait incomplète si je ne mentionnais pas la question du Sahara occidental pour dire combien son règlement me tient à coeur. Il est possible, rapidement, dans le cadre tracé par l'ONU. Je n'oublie pas la paix fragile en Angola et ailleurs sur le continent.

Parlant de paix, je ne peux me retenir de redire combien les peuples dont je suis le porte-parole devant cette auguste assemblée chérissent la paix. C'est que dans ces sociétés où tout se ramène à l'homme, la paix est tout naturellement l'une des valeurs de référence. Cela a été l'un des constats du sixième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique. En ce qui concerne l'Afrique, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) viennent de prouver leur attachement à la paix en décidant, à leur dernier sommet tenu à Dakar, de créer un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Le mécanisme en question vise à répondre au souci de l'Afrique de se donner les moyens de prévenir les conflits par une analyse constante des circonstances et de mettre fin à ceux qui surviennent malgré tout. Le continent est ainsi en droite ligne des préoccupations des Nations Unies en matière de maintien de la paix telles qu'exposées par notre Secrétaire général dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix".

Cela s'explique par le fait que sa vision de la paix se traduit aujourd'hui par la volonté de faire résolument face aux problèmes tant politiques qu'économiques du continent. C'est là, à n'en pas douter, une manifestation de la confiance de l'Afrique en elle-même et la preuve que la marginalisation de fait dont elle est l'objet n'est pas pour la démobiliser, bien au contraire. Cette confiance en soi n'a pas été étrangère à la généralisation de la démocratie multipartisane; mieux, sans elle, la tendance observée n'aurait certainement pas été aussi nette.

De fait, la démocratie a connu de grands progrès en Afrique au cours de ces derniers mois. Des régimes autoritaires ont cédé le pas à des gouvernements démocratiquement élus, et un peu partout la confrontation fait place à la concertation et les coups de fusil aux bulletins de vote.

Le Président Diouf

Les efforts que nous déployons en direction de l'intégration participent également de notre volonté de prendre en main notre destin et expriment la confiance que nous avons en nous-mêmes. Il en est de même de la manière dont nous abordons les problèmes d'environnement et de notre détermination à ne pas rater la révolution énergétique qui se profile à l'horizon.

Il est significatif que dans le cadre de notre engagement à cet égard, nous ayons misé sur l'énergie solaire : abondante dans nos pays, elle a l'heur de pouvoir concilier les exigences d'un environnement sain avec celles du développement.

Si autant d'efforts sont poursuivis et si la direction empruntée est maintenue - et nous en avons la détermination - l'Afrique pourra bientôt réunir les conditions nécessaires pour sortir de la situation actuelle. Mais encore une fois, pour produire les effets attendus, cette constance exige un appui conséquent de la communauté internationale. Nous l'avons vu avec le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA).

On sait également que la solution des conflits en Afrique ou leur prévention ne sera possible que pour autant que la fourniture d'armes aux belligérants et autres interventions extérieures seront arrêtées. Nul n'ignore non plus que la démocratisation de l'Afrique ne pourra être consolidée que si elle est suivie de progrès avec pour ambition, entre autres, une croissance économique basée sur une rationalisation des efforts de développement, ce qui sous-entend des relations interafricaines améliorées, l'existence d'infrastructures adéquates et la possibilité, pour les pays africains, d'assurer la présence de leurs produits sur les marchés des pays du Nord à des prix rémunérateurs.

Si l'Afrique est sans conteste le continent le plus touché par la crise économique, les guerres et autres situations conflictuelles, ces maux ne sont pas son apanage : d'autres peuples avec qui elle se sent solidaire en souffrent aussi.

C'est pourquoi, si j'ai longuement parlé de l'Afrique, je ne perds pas de vue, pour autant, les drames qui se déroulent ailleurs.

Le Président Diouf

Les difficultés économiques des pays d'Amérique latine, engendrées en grande partie, comme les nôtres, par l'iniquité des relations économiques internationales, sont loin de me laisser indifférent, de même que la nécessité de consolider la paix au Cambodge à travers le respect scrupuleux des Accords de Paris et d'engager l'Afghanistan dans la voie de la réconciliation nationale.

Nous songeons aussi avec inquiétude, en Afrique, à la situation dans certaines des anciennes républiques soviétiques et dans l'ex-Yougoslavie, ainsi qu'à l'inacceptable qui continue d'être imposé au peuple palestinien.

En Bosnie-Herzégovine, nous suivons avec sympathie les initiatives qui sont prises pour alléger les souffrances des populations et arrêter la violence et ce qui ressemble à une tentative de purification ethnique. Au demeurant, en ce qui me concerne, j'avais, en ma qualité de Président du sixième Sommet islamique, envoyé un représentant à la dernière rencontre de Londres sur l'ex-Yougoslavie. Je continuerai à m'associer à tout ce qui sera entrepris dans la même direction et j'exhorte l'ONU à poursuivre, voire accroître, ses efforts.

Quant à la question palestinienne, si nous nous réjouissons de l'évolution positive que connaît son traitement dans le cadre du processus de paix en cours avec le coparrainage des Etats-Unis d'Amérique et de la Russie, ledit processus est encore loin de répondre à notre attente.

Il est cependant permis d'espérer qu'avec le nouveau Gouvernement israélien, des progrès significatifs seront faits et que l'héroïque peuple palestinien pourra bientôt, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), exercer librement ses droits inaliénables. Nous invitons ce gouvernement à faire preuve de réalisme autant que de courage politique et toutes les parties à avoir le sens de l'histoire.

C'est à ce prix et à ce prix seulement qu'enfin la paix recouvrée, le monde arabe et Israël pourront tirer parti de leur si riche héritage commun et de leurs immenses potentialités économiques.

Devant tant de défis et pour concrétiser les promesses qui se dessinent malgré tout, il nous faut un surcroît de solidarité, aussi bien entre les hommes qu'entre les nations.

Le Président Diouf

Je pense à une sorte d'Accord général sur la solidarité ou "General Agreement on Solidarity". A la différence du GATT, ce contrat moral devrait permettre une application effective de toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies. Cela supposera que nous accordions, avec la conscience de partager le même avenir, un égal intérêt au maintien de la paix, à la promotion du respect des droits de l'homme et de la démocratie au double plan national et international, à la lutte contre la pauvreté et à la sauvegarde de notre environnement. Les occasions ne manquent pas, à commencer par la présente session de l'Assemblée générale.

Ce sera là, à l'évidence, le meilleur moyen d'avancer vers le nouvel ordre mondial dont l'instauration est notre ambition commune.

Certes, en matière de maintien de la paix, l'Organisation des Nations Unies, à laquelle il nous plaît de rendre un vibrant hommage, déploie, sous l'impulsion dynamique de son Secrétaire général, des efforts appréciables pour répondre aux nombreuses sollicitations dont elle est l'objet.

Le Président Diouf

Certes, au Moyen-Orient, dans le reste de l'Asie, en Afrique et en Europe, les forces de maintien de la paix des Nations Unies, à la plupart desquelles mon pays est fier de participer, s'acquittent de leur mission avec courage, loyauté et efficacité. Elles le font généralement à la grande satisfaction des populations concernées de ces régions.

Mais nous devons reconnaître que l'organisation universelle n'est pas présente, avec le même bonheur, partout où son intervention est souhaitée et nécessaire. Je le sais, on déduit souvent de sa Charte que les organisations régionales ont un rôle de premier plan à jouer dans le règlement des différends régionaux. Mais, nous nous rendons compte que dans le cas d'une confrontation armée, leur efficacité est limitée, faute de disposer des moyens que nécessitent des opérations de maintien de la paix.

Je suis d'avis que la fidélité à l'esprit de la Charte sur ce point commande la mise en oeuvre d'un système de collaboration entre l'ONU et lesdites organisations, de manière à ce que celles-ci, bénéficiant d'une assistance technique et financière appropriée, puissent davantage s'impliquer dans la gestion et le règlement des conflits régionaux. Je me réjouis de constater que c'est dans cette direction que le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" propose de s'orienter.

En tous cas, c'est ce à quoi devrait nous conduire le souci de préserver notre sécurité collective. C'est l'évidence au plan militaire mais ce l'est également, de plus en plus, pour ce qui est des autres dimensions de la sécurité, dont nul n'ignore qu'elles sont désormais tout aussi importantes.

C'est dire que le surcroît de solidarité que je préconise à travers le GAS suppose aussi la relance du dialogue Nord-Sud; plus exactement, il s'agira d'engager un nouveau dialogue entre pays développés et pays en développement. Je dis nouveau en ce sens que le dialogue dont il est question serait de bout en bout innervé par l'esprit de partenariat et par l'acceptation de la coresponsabilité face aux défis présents : les défis liés aux questions économiques et commerciales comme ceux qui sont nés avec les problèmes d'environnement et de santé. L'Assemblée générale pourrait demander au Secrétaire général de nous faire des propositions concrètes dans ce sens à sa prochaine session.

Le Président Diouf

Je suis de ceux qui pensent que ce dialogue serait plus facile si la solidarité qu'elle chercherait à promouvoir était déjà effective au plan régional, et qu'il conviendra, par conséquent, d'y faire une place aux efforts en cours au sein des regroupements régionaux.

C'est là une des raisons pour lesquelles le Sénégal a fait de la réalisation de l'intégration africaine, telle que préconisée dans le Traité instituant la communauté économique africaine, l'une de ses premières priorités en matière de politique étrangère. Voilà également ce qui explique son attachement à l'Organisation de la Conférence islamique. Mais ici, un rappel s'impose : l'Organisation de la Conférence islamique n'est pas une organisation confessionnelle; son objet est d'organiser la solidarité de ses Etats Membres dont les peuples sont unis par la même foi et ont les mêmes préoccupations. Elle constitue déjà un bel outil de coopération politique et culturelle, et nous avons l'ambition d'en faire un instrument performant de coopération économique, commerciale et technique. Le Sommet, accueilli à Dakar, en décembre dernier, a été à cet égard, un tournant.

Je n'oublierai pas de mentionner, parmi les regroupements qui doivent retenir notre attention dans le cadre d'un rééquilibrage des relations économiques internationales, le Groupe au sommet pour la consultation et la coopération Sud-Sud, dit G-15 - le Groupe des 15. Son objectif est de rendre effective la coopération Sud-Sud, par la réalisation et la mise en oeuvre de projets concrets. Mais je m'empresse de préciser que ce groupe n'est pas un club fermé, en ce sens que tout ce qui s'y conçoit est à la disposition des autres pays en développement. Il n'a pas non plus la prétention de se poser en porte-parole de l'ensemble du Sud. Je n'en suis pas moins convaincu qu'il constitue un cadre idoine pour définir les préoccupations communes aux pays du Sud sur des questions précises et les faire entendre. Au reste, il a su élaborer et diffuser un document de position sur le nouvel ordre mondial.

Revenant au nouveau dialogue Nord-Sud et au GAS, qui doit le promouvoir, je conçois qu'il puisse sembler irréaliste d'y croire, les rencontres qui ont eu lieu jusqu'à récemment ayant été plutôt décevantes la plupart du temps. Mais le Sommet de la planète Terre, tenu en juin dernier à Rio de Janeiro,

Le Président Diouf

peut donner des raisons d'être optimiste. En effet, si elle est loin d'avoir été parfaite, cette rencontre s'est employée à prendre en compte, dans le long terme, l'ensemble des préoccupations et des perspectives du monde. Et il n'est nullement exagéré de dire qu'après Rio, rien ne sera plus comme avant dans l'approche des problèmes d'environnement et de leur interrelation avec ceux du développement. Mieux encore, le changement ainsi opéré grâce à une réelle prise de conscience de la globalisation des problèmes de l'humanité pourrait être le levain du nouvel ordre mondial. L'organisation prochaine de certaines conférences internationales nous offre l'occasion de confirmer et d'amplifier ce changement.

Qu'il s'agisse de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme prévue en 1993 ou de la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit avoir lieu en 1994, leur tenue traduit, à mes yeux, notre volonté commune de traiter de questions qui ne connaissent plus les frontières. Il en est de même de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial sur le développement social, toutes deux prévues en 1995.

Faut-il donner une signification au fait que ces réunions ont été programmées après le Sommet de Rio sur l'environnement et le développement ainsi que le Sommet mondial de l'enfance? En tout état de cause, il faut souhaiter que, comme leurs deux devancières, elles ne perdent pas de vue la nécessité d'assurer le suivi des décisions et recommandations qui sanctionneront leurs travaux.

A ce propos, j'ai plaisir à annoncer, en ce jour qui coïncide avec le deuxième anniversaire du Sommet mondial de l'enfance, que, dans l'esprit de cette rencontre historique, une Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains, organisée par l'OUA avec le concours de l'UNICEF, aura lieu à Dakar, du 25 au 27 novembre 1992. Notre objectif est d'amener la communauté internationale à se pencher sur la situation particulière des enfants africains et sur les difficultés que rencontrent les pays africains pour leur assurer un développement harmonieux, si ce n'est pas la survie, tout simplement. Cette situation et ces problèmes retiendront également l'attention des réunions qui seront prochainement consacrées à l'enfance dans le cadre de la francophonie et dans le cadre de l'OCI.

Le Président Diouf

Tout en traduisant une réelle prise de conscience de l'interdépendance de ce monde - ce dont il faut se réjouir - le programme de réunions internationales que je viens de rappeler, n'en révèle pas moins que beaucoup reste encore à faire dans le vaste champ qu'offre la concertation. Je songe en particulier au désarmement au profit du développement, à l'allégement du lourd fardeau de la dette extérieure des pays en développement, à la suppression des barrières douanières protectionnistes, à la revalorisation du prix des produits de base, au transfert des technologies et au développement des ressources humaines. Or nul ne conteste, aujourd'hui, que notre survie collective dépend en grande partie du traitement adéquat de ces questions et des défis de l'environnement, du SIDA et de la drogue, sans oublier le problème des opérations de maintien de la paix.

Le Président Diouf

Du coup, apparaît l'urgence d'un sursaut pour ce surcroît de solidarité dont j'ai parlé plus haut. Apparaît également le rôle central qui doit être celui de l'ONU dans ce traitement. Point n'est besoin de souligner que cela appelle de la part de l'Organisation universelle la révision de ses méthodes de travail et des Etats Membres la réévaluation des moyens mis à sa disposition.

En Afrique et au sein de la Ummah islamique, nous reconnaissons l'importance du travail de restructuration et de redynamisation entrepris par notre Secrétaire général, d'une part, et les organes comme le Conseil économique et social, de l'autre, pour faire face aux nouvelles charges induites par l'évolution du monde. En leur nom, je salue les résultats déjà obtenus dans ce sens et encourage la poursuite, jusqu'à leur terme, des objectifs visés. Je souhaite surtout que cette nouvelle orientation tienne dûment compte de deux idées essentielles à nos yeux : d'une part, la paix et la sécurité sont précaires sans l'éradication de la pauvreté et de la misère et sans la réduction du fossé séparant les pays du Nord et ceux du Sud; d'autre part, la recherche de l'efficacité ne devrait pas sacrifier l'esprit démocratique, par quoi se maintient l'universalité des Nations Unies.

Du reste, la dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui vient de se tenir avec succès à Jakarta, marquée du sceau du renouveau dans la continuité, a posé des jalons importants dans cette orientation.

Face à la multiplicité des défis et à l'engagement de plus en plus fréquent pris par les organisations non gouvernementales, aux côtés des gouvernements, pour les relever, je pourrais ajouter la nécessaire prise en compte des recommandations de ces organisations. Je pense même que nous pourrions faire étudier, par le Secrétaire général, la possibilité de formaliser cette prise en compte, dans des domaines spécifiques.

J'ai eu l'insigne honneur d'intervenir devant vous au nom de peuples divers, des peuples que parfois séparent des milliers de kilomètres. Mais ces peuples partagent avec mon pays, le Sénégal, la même foi en la solidarité humaine, la même aspiration à des lendemains meilleurs, les mêmes objectifs aussi. Unis dans leur diversité, ces peuples réclament la justice là où elle

Le Président Diouf

est bafouée, la paix partout où elle est menacée; ils réclament l'avènement d'un monde où auront disparu la faim, l'intolérance et l'iniquité. Ces peuples vous invitent à agir ensemble, à agir autrement, et à le faire sans délai.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Sénégal de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. AL-THANI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis d'emblée de vous exprimer, Monsieur le Président, mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à ces hautes fonctions. Votre élection marque la confiance dont vous jouissez; elle souligne également le rôle joué par votre pays, la Bulgarie, aux plans régional et mondial, et reflète les relations d'amitié et de coopération qu'il entretient avec les autres pays du monde.

Je voudrais, à cet égard, rendre hommage à votre prédécesseur à la présidence de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Samir Shihabi, qui a présidé aux travaux de la session précédente de l'Assemblée avec beaucoup d'efficacité.

La présente session est la première que nous tenons depuis que l'actuel Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a accédé à ses hautes fonctions. Elle se tient alors que nous entrons dans une ère nouvelle marquée par des changements profonds auxquels l'Organisation mondiale doit faire face de manière à renforcer son efficacité et sa crédibilité, maintenant que l'ancienne bipolarisation a disparu et que les charges confiées à l'ONU dans tous les domaines ont augmenté. Les peuples du monde placent beaucoup d'espoir dans notre organisation mondiale. Dans un tel contexte, j'aimerais rendre hommage à l'ancien Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dont le mandat a expiré à la conclusion de la dernière session.

M. Al-Thani (Qatar)

Les délégations de 179 Etats sont réunies aujourd'hui dans cette enceinte alors qu'en 1945 notre organisation ne comptait que 51 Etats Membres.

L'augmentation de la participation reflète le succès avec lequel l'Organisation des Nations Unies a pu éliminer le colonialisme et faire respecter le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Ce faisant, l'Organisation a atteint son objectif de participation universelle. C'est une réalisation dont nous devrions être fiers et nous espérons que, partant de là, l'Organisation fera passer les principes de la Charte et ses nobles objectifs du domaine des idées au monde de la réalité.

L'Etat du Qatar partage avec tous les Etats Membres le désir de réactiver et de développer l'Organisation des Nations Unies de façon compatible avec la nouvelle situation mondiale et qui renforcerait le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le monde.

M. Al-Thani (Qatar)

Nous sommes d'avis que cette stabilité souhaitée ne s'obtiendra que par la création de mécanismes efficaces pour résoudre les litiges survenant entre Etats, que ce soit par des moyens diplomatiques comme le dialogue direct et la médiation, ou par le recours au droit international représenté par la Cour internationale de Justice.

Malgré la fin de la guerre froide et de la bipolarité, qui faisaient partie des causes de la course aux armements, la limitation des armements demeure une des principales préoccupations de l'ONU. On avait espéré que la fin de la guerre froide signifierait une réduction importante et rapide dans la course aux armements. Il n'en a pas été ainsi pourtant. Les spécialistes ont estimé qu'en 1990, 15 % de l'ensemble des budgets de tous les gouvernements du monde étaient encore consacrés aux armements et aux préparatifs militaires. Ce pourcentage est plus élevé que celui des fonds alloués à l'éducation ou à la santé. Ce fardeau pèse plus lourd sur les pays en développement que sur les pays industrialisés en raison de l'écart séparant les deux groupes de pays dans le domaine des ressources disponibles.

Si nous examinons soigneusement la nouvelle situation en matière d'armes nucléaires, nous constatons qu'elle n'a fait qu'empirer. Car pendant que nous gaspillons les précieuses ressources qui devraient aller au développement et à l'aménagement d'un avenir meilleur pour l'humanité, nous mettons en péril cet avenir même avec l'armement nucléaire. Le problème de la maîtrise des armements demeurera donc une des questions centrales que l'Organisation continuera d'affronter dans un proche avenir, tout comme elle l'a fait par le passé.

Nous, dans la région du Golfe, en raison de ce que nous avons enduré au cours de la guerre de libération de l'Etat frère du Koweït, portons un intérêt particulier à l'interdiction des armes chimiques et autres armes de destruction massive. Nous fondons de grands espoirs sur le succès de la Conférence du désarmement pour la conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques et de la prolifération des techniques de recherche et de production dans ce domaine, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale adoptées lors de la dernière session.

M. Al-Thani (Qatar)

A ce sujet, je tiens à souligner la nécessité pour Israël d'adhérer à cette convention, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au régime d'inspection internationale, aux côtés de tous les autres Etats du Moyen-Orient, ceci conformément aux principes d'égalité et de justice et pour assurer la sécurité de tous les Etats de la région sans discrimination aucune. Car si l'un quelconque des Etats de la région n'adhère pas à ces deux accords, ou si un des Etats de la région reçoit un traitement spécial, toute la question perdra son sérieux et son efficacité. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à s'assurer qu'Israël s'exécute.

La question de la Palestine est une de celles qui ont accompagné l'ONU depuis sa création et qui attend toujours d'être résolue. Mon pays accorde une grande importance à cette question et espère que des progrès rapides seront accomplis vers sa solution, dans le cadre du processus de paix actuel.

La question du peuple palestinien et le déni par Israël de ses droits inaliénables constituent la pierre angulaire du conflit arabo-israélien, et toute solution de la question de Palestine qui serait agréée par les Palestiniens obtiendra notre adhésion. Si Israël veut vivre en paix, il doit se retirer non seulement de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, mais de tous les territoires arabes occupés, y compris Al-Qods, le Golan et le Sud-Liban, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes qui stipulent l'inadmissibilité de l'acquisition ou de l'annexion de territoire par la force et l'illégalité de l'occupation militaire du territoire d'autrui.

L'Etat du Qatar se félicite de la reprise des négociations à Washington entre les parties concernées, réaffirme son engagement d'appuyer les efforts de paix et exprime l'espoir qu'une solution pacifique, juste et globale sera trouvée au conflit arabo-israélien et à la question de Palestine, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

La délégation de mon pays désire exprimer dans ce forum mondial sa profonde préoccupation à propos des souffrances prolongées du peuple frère de Somalie. Nous appelons toutes les factions somaliennes à arrêter l'effusion de sang, à mettre de côté leurs différends et à donner la priorité à l'intérêt national. Mon pays salue les efforts croissants déployés actuellement par l'ONU pour atténuer les souffrances de ce peuple en préparation du rétablissement de la stabilité dans cet infortuné pays.

M. Al-Thani (Qatar)

En ce qui concerne la situation dans le Golfe, mon pays réaffirme son attachement à la position politique commune des pays frères membres du Conseil de coopération du Golfe qui vise à préserver la paix et la sécurité dans la région, qui, à leur tour, contribueraient à instaurer la paix souhaitée dans le monde.

En ce qui a trait à l'île d'Abou Moussa, il est vraiment regrettable que, à l'étape historique que traverse aujourd'hui notre région, un tel litige surgisse entre les deux voisins, l'Etat des Emirats arabes unis et la République islamique d'Iran. Mus par notre profonde préoccupation pour la sécurité et la stabilité de la région, nous sommes d'avis que ce litige doit être réglé par des moyens pacifiques, grâce au dialogue ou au recours à la justice.

La désintégration de l'ancienne République fédérative de Yougoslavie a entraîné de graves conséquences qui ont ébranlé la conscience de l'humanité. Mon pays est particulièrement préoccupé par les actes d'agression commis contre la République de Bosnie-Herzégovine et qui visent particulièrement sa population musulmane, actes d'une violence extrême, perpétrés dans le but de chasser les musulmans hors de leurs foyers et de leur pays sous prétexte de "purification ethnique".

La communauté internationale a le devoir d'affronter cette agression afin que la République de Bosnie-Herzégovine, qui est un Etat Membre de l'ONU, puisse préserver son droit à la liberté et à l'indépendance.

Dans sa déclaration prononcée en décembre 1991 après son élection au poste de Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali a dit que l'endettement des pays en développement était l'un des problèmes les plus complexes qui confrontent l'économie mondiale et que tous les Etats se doivent de le régler de manière efficace et décisive. L'ancien Secrétaire général avait, de même, attiré à maintes reprises l'attention sur ce problème, dont l'existence et la gravité n'échappent ni aux spécialistes ni aux Etats qui souffrent de ce fardeau grandissant, qui pèse lourd sur les pays en développement et les rend souvent incapables de faire face à leurs obligations économiques, ce qui entraîne de graves conséquences sociales.

Il est évident que pour tout pays débiteur, le remboursement de la dette extérieure se fait aux dépens de ses programmes sociaux et de ses efforts pour

M. Al-Thani (Qatar)

élever le niveau de vie de son peuple et c'est ainsi que les pays pauvres s'appauvrissent davantage. Le problème de la dette extérieure doit donc être réglé d'une manière décisive.

L'ONU s'intéresse énormément aux problèmes de l'environnement. Elle l'a montré en convoquant la Conférence de Rio à la mi-1992. Bien que la Conférence n'ait pas été pleinement à la hauteur des espoirs qu'elle avait suscités, elle a néanmoins constitué une amorce positive qui pourrait, sans doute, servir de tremplin à des efforts plus tangibles pour la protection de l'environnement, sans comporter d'entraves inutiles pour le développement économique des pays en développement au nom de la protection de l'environnement, que personne ne conteste.

Les peuples du monde aspirent à l'établissement d'un nouvel ordre mondial qui assurerait la paix dans le monde et s'appuierait sur les fondements du droit international et des principes de justice, d'égalité, de coopération et de fraternité. Ce nouvel ordre mondial doit éviter le négativisme de l'ancien ordre, qui a abouti à l'apparition de blocs, de conflits et de la polarisation, qui, à leur tour, ont engendré le sous-développement, la pauvreté, la faim, l'ignorance et la maladie. La teneur du nouvel ordre mondial doit être suffisamment ample pour inclure la coopération internationale, l'échange commercial, les problèmes de développement économique, les questions de désarmement, ainsi que les problèmes de l'endettement et de la protection de l'environnement, et les problèmes sociaux.

Si l'on veut que le nouvel ordre mondial régisse les relations politiques, économiques et sociales internationales entre les Etats, tous les Etats doivent contribuer sur un pied d'égalité à sa formulation afin qu'il devienne un ordre mondial équitable traduisant la volonté commune de la communauté internationale, et qu'il permette à l'espèce humaine d'édifier un monde sûr et heureux pour cette génération et les générations futures.*

* M. Moumin (Comores), Vice-Président, assume la présidence.

M. SAHLOUL (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis de féliciter d'emblée M. Ganev, au nom de ma délégation, à l'occasion de son élection à la présidence de cette importante session de l'Assemblée générale, et de transmettre nos remerciements et notre appréciation à son prédécesseur qui a dirigé les travaux de la session précédente avec une rare compétence. Je tiens à féliciter chaleureusement du haut de cette tribune les nouveaux Etats qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies depuis la dernière session. Nous saluons en eux le nouvel élan moteur qui contribuera aux divers efforts déployés sur la scène internationale afin de parvenir à la prospérité, au développement et à la stabilité des peuples et des communautés du monde.

Nous sommes saisis, à cette session, d'importantes questions d'ordre politique, économique, social, humanitaire et de sécurité. Nous nous rendons tous compte que le monde est aujourd'hui confronté à des phénomènes internationaux de type nouveau, qui étaient latents avant la guerre du Golfe et ses conséquences, dont les effets continuent de se faire sentir de jour en jour sur la scène internationale.

Pour notre part, nous avons conscience de vivre dans un environnement international nouveau et différent en mutation constante. La barrière des idéologies qui, dans le passé, avait plongé le monde dans les conflits, les confrontations et la compétition au service d'intérêts étroits, s'est effondrée. L'amélioration des relations Est-Ouest a ouvert de nouvelles perspectives. Toutefois, la phase de transition que nous vivons a abouti à de nouvelles tendances conflictuelles, dont la plus évidente est peut-être l'acuité de la tension qui caractérise les relations entre un Nord riche et un Sud pauvre, à l'ombre de ce qu'il est convenu d'appeler le nouvel ordre mondial. D'autre part, un monde devenu unipolaire a mené à un nouveau système de sécurité contrôlé par une poignée de grandes puissances, qui exclut totalement la participation active des autres membres de la communauté internationale.

L'ère de la détente internationale dont on parle tant aujourd'hui n'est rien de plus, à notre avis, qu'une détente entre les principales puissances dotées d'infrastructures économiques et militaires musclées. Cette détente n'a pas encore eu pour effet de combler l'énorme fossé qui existe entre le

M. Sahloul (Soudan)

Nord et le Sud ni de réformer les relations économiques et commerciales internationales. Elle n'a pas non plus apporté de solution aux problèmes particulièrement préoccupants pour le Sud que sont le fardeau de la dette, la pauvreté, l'ignorance et la maladie. Pour couronner le tout, les Etats du monde en développement se trouvent maintenant en butte aux pratiques de ce que l'on appelle le nouvel ordre juridique international, ce qui veut dire, entre autres, l'ingérence dans les affaires intérieures de ces Etats et l'application de politiques de diktat qui les privent de leur pouvoir de décision.

Lors du dixième Sommet du Mouvement des pays non alignés qui s'est achevé à Jakarta il y a quelques semaines, les présidents et chefs de gouvernement du Mouvement ont examiné la situation internationale actuelle et le rôle qui incombe à ce mouvement. Ils sont arrivés à la conclusion que le Mouvement des pays non alignés, en tant qu'émanation du plus grand rassemblement d'Etats et de peuples du monde, a un rôle à jouer dans le contexte de l'unipolarité qui règne dans le monde d'aujourd'hui et, par conséquent, doit être intégré dans un mécanisme souple visant à un nouvel équilibre international dans lequel les pays en développement joueraient effectivement un rôle dans la formulation et l'établissement d'un nouvel ordre mondial qui viendra remplacer le chaos international qui règne aujourd'hui, et mettre fin à la marginalisation actuelle des conventions et des accords internationaux ayant force contraignante pour nous tous. Les présidents et chefs de gouvernement du Mouvement des pays non alignés se sont à nouveau fixé l'objectif de s'assurer que le Mouvement jouera pleinement son rôle dans toutes les questions internationales inscrites à l'ordre du jour mondial. Ils se sont également assigné comme but de devenir des partenaires à part entière dans toutes les décisions à prendre, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Le mécanisme international qui régit les relations entre les Etats demeure, à notre avis, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions. Toutefois, pour que cette importante organisation puisse s'acquitter pleinement de ses tâches, les conditions suivantes doivent être remplies :

Premièrement, le plein respect et l'adhésion totale aux principes de la Charte des Nations Unies, tout en l'adaptant aux changements survenus dans le monde depuis sa création.

M. Sahloui (Soudan)

Deuxièmement, l'Assemblée générale doit se voir donner les moyens de jouer un véritable rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Troisièmement, l'Assemblée générale doit être mise sur le même plan que le Conseil de sécurité.

Quatrièmement, on doit renoncer à la sélectivité en ce qui concerne l'application des dispositions de la Charte.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité doit mener ses travaux dans la transparence et adopter une méthode démocratique de prise de décisions.

Sixièmement, le Secrétaire général doit pouvoir jouer pleinement son rôle, sans subir le diktat de certains Etats. Il doit traiter avec tous les Etats Membres sur un pied d'égalité. Il doit se donner le temps de recevoir les délégués et représentants de leurs gouvernements et d'écouter ce qu'ils ont à dire sur des questions importantes pour leurs pays et leurs régions.

Septièmement, la question des sièges permanents au Conseil de sécurité et le droit de veto qui est la prérogative de quelques-uns devraient être réexaminés. Il convient de mentionner à cet égard que le droit de veto a été exercé 279 fois depuis la création du Conseil de sécurité, la plupart du temps pour des questions importantes qui concernent les pays en développement.

Le nouvel ordre mondial que l'on prône aujourd'hui ne doit pas violer la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des Etats ou les priver de leur droit de prendre des décisions. La diplomatie préventive en matière de rétablissement et de maintien de la paix doit se fonder sur un principe de base visant, avant tout, à l'élimination complète des foyers de tensions régionales et internationales et à la suppression des causes de conflits politiques, sociaux et économiques, afin que les pays concernés puissent vivre en paix et jouir de la stabilité et de la prospérité.

Le type de diplomatie préventive qui s'accompagne du recours à la force militaire ne doit pas être utilisé uniquement à l'encontre des petits Etats. Il serait bon de se demander ici comment utiliser la force militaire contre des pays dotés de capacités militaires importantes ou moyennes. Cette question est légitime et nous, les petits Etats, nous devrions nous efforcer d'y répondre de façon à apaiser, au plus tôt, nos inquiétudes. Si la diplomatie préventive doit être régie, au départ, par le principe de l'établissement des faits, ce processus devrait être fondé sur la collecte

M. Sahloul (Soudan)

d'informations à la source et éviter la sélectivité et les conclusions hâtives susceptibles de justifier le lancement d'actions spécifiques à caractère militaire. Dans les pays en développement, nous avons beaucoup souffert de la manière dont on déformait, en les communiquant, les faits concernant nos pays, qu'il s'agisse des médias ou des organisations gouvernementales et non gouvernementales actives dans nos pays. Nous espérons que notre organisation et ses différentes institutions agiront, dans tous les cas, avec intégrité et qu'elles ne se laisseront pas gagner par un opportunisme politique étroit.

M. Sahloul (Soudan)

Au milieu des changements mondiaux, nous nous efforçons au Soudan de répandre les principes de la Chari'a - à savoir la consultation et la participation à la prise de décisions - et de la démocratie, et de trouver une solution politique pacifique et durable au problème du Soudan-Sud. Nous avons réalisé jusqu'à présent des progrès considérables lors des pourparlers d'Abuja, qui se sont tenus en mai de cette année, sous les auspices du Président Ibrahim Babangida, du Nigéria.

Nous attendons avec optimisme et espoir la deuxième série des pourparlers d'Abuja qui aura bientôt lieu. Nous pensons parvenir, avec le mouvement rebelle, à une solution définitive du problème du Sud, d'ici à la fin de l'année. Nous espérons que les efforts de paix déployés par le Gouvernement du Soudan recueilleront l'appui et la bénédiction de tous les Etats frères et amis et de la communauté internationale tout entière.

Je voudrais mentionner ici tout particulièrement une question importante qui est présente à l'esprit de beaucoup aujourd'hui, la question des droits de l'homme. La protection et le maintien des droits de l'homme représentent une obligation sacrée que toutes les religions et toutes les lois humaines requièrent. Les causes de l'instabilité et des problèmes de sécurité et de paix sont directement et organiquement liées au maintien de ces droits, tant pour les individus que pour les peuples. Nous sommes donc convaincus que les droits de l'homme sont liés au droit des individus et des peuples à la dignité, à la santé physique et mentale, à la liberté de prendre leurs propres décisions sans diktat de qui que ce soit; au droit d'avoir accès aux fruits du progrès scientifique, à savoir le progrès et la technique; au droit d'être libérés de la pauvreté, de la maladie et de la faim; et au droit à l'éducation ainsi qu'à la stabilité matérielle et psychologique.

Nous remarquons toutefois que les principes des droits de l'homme, comme de nombreux autres idéaux, sont exploités et abusés au nom de la protection des minorités et dans le but de s'ingérer dans les affaires intérieures d'Etats plus petits. Un tel comportement revient, essentiellement, à utiliser la question des droits de l'homme en tant qu'arme contre les pays qui ne se soumettent pas aux diktats étrangers, et en tant que moyen d'échapper aux obligations morales envers les pays en développement.

Nous remarquons également que les idéaux élevés des droits de l'homme sont soumis au principe du double critère; on ferme les yeux sur les crimes et

M. Sahloul (Soudan)

les violations des alliés, alors qu'on lance de fausses accusations de violations de droits de l'homme contre les pays qui n'abandonnent pas leurs droits de prendre des décisions indépendantes.

Nous remarquons également que certains Etats se sont érigés de leur propre chef en protecteurs des droits de l'homme, alors qu'ils ne possèdent pas les bases morales qui les qualifieraient pour ce rôle. En outre, ils imposent des normes des droits de l'homme fondées sur leurs propres cultures, coutumes et conceptions sociales et jugent les autres en conséquence.

La promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne sera dûment réalisée, telle qu'envisagée par les auteurs de la Charte des Nations Unies, que par la coopération internationale et non par l'affrontement ou la coercition. La défense et l'application de ces droits dans des cadres nationaux restent sous la juridiction et la responsabilité de chaque gouvernement, individuellement, tant que ce gouvernement s'acquitte de façon appropriée de ses devoirs à l'égard de ses citoyens. C'est le droit de tout peuple de chercher à établir en toute liberté son propre système politique et économique et ses institutions fondées sur le respect des principes de la souveraineté nationale, de l'autodétermination et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui.

A cet égard, il convient de faire remarquer que les principes fondamentaux des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme comprennent deux composantes qui s'équilibrent l'une l'autre : la première se rapporte aux droits et libertés fondamentales de l'individu, alors que la seconde énonce les devoirs de l'individu à l'égard de la société et de l'Etat.

Cet équilibre entre les droits et les devoirs est important, car son absence conduirait à la négation des droits de la société dans son ensemble et à l'instabilité, particulièrement dans les pays en développement. Nous convenons également que les dimensions politique, civile, économique, sociale et culturelle des droits de l'homme sont indivisibles, et ne peuvent être niées sélectivement pour des raisons politiques contingentes.

En même temps, nous rejetons toute tentative visant à utiliser la question des droits de l'homme en tant que condition préalable à la fourniture d'assistance économique et sociale, car cela conduit à la marginalisation de ces droits aux niveaux économique, social et culturel. Nous soulignons que le

M. Sahloul (Soudan)

développement et les droits de l'homme sont concomitants et interdépendants. D'où la nécessité de coopération et d'assistance multilatérale dans l'application de programmes de développement économique et social dans les pays en développement, compte tenu du fait que le droit au développement est un droit légitime, qui constitue une partie indivisible des droits de l'homme fondamentaux. Nous espérons que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui se tiendra l'année prochaine, examinera cette question sous tous ses aspects.

Une autre question importante qui requiert une attention urgente est la situation en Somalie. Le peuple de ce pays frère est victime d'une cruelle guerre civile dont il souffre les ravages.

Les Etats de la corne de l'Afrique, depuis la convocation de la neuvième réunion de leur mini-sommet sur les "questions humanitaires", se sont toujours pleinement acquittés de leur devoir en recherchant une solution pacifique au différend entre les factions en guerre en Somalie.

Nous espérons que la communauté internationale appuiera ce rôle afin d'atteindre les objectifs fixés au cours de la réunion de Bahr Dar. Nous nous serions attendus à ce que la communauté internationale reconnaisse ce rôle et le développe, car la stabilité dans la région est importante, particulièrement pour les pays de la corne de l'Afrique; et que, sans cette stabilité souhaitée, le bien-être des populations ne peut être assuré.

Or, au lieu de cela, la décision a été prise d'envoyer des forces internationales en Somalie et leur nombre s'accroît de jour en jour. Nous étions d'avis que ces forces soient composées de contingents des pays de la région même, car nous craignons que certains Etats de l'extérieur ne cherchent à faire progresser leurs intérêts dans la région, en appuyant une faction donnée pour lui permettre de triompher des autres. La stabilité en Somalie ne peut être atteinte sans une réconciliation nationale générale; une faction ne peut à elle seule assumer le pouvoir, et nous espérons que la faction de M. Ali Mahdi finira par s'en rendre compte.

Plusieurs situations tragiques multiformes continuent d'exister dans le monde, telles que le problème des réfugiés et le sort des personnes déplacées et sans logis. Ces problèmes apparaissent clairement en Afrique et au Moyen-Orient surtout.

M. Sahloul (Soudan)

Le peuple palestinien continue de lutter pour essayer d'établir son propre Etat indépendant sur son propre territoire, à un moment où les négociations bilatérales et multilatérales se heurtent à des obstacles de procédure qui ont ralenti ces négociations et les ont empêchées d'examiner les questions fondamentales de ce conflit. Le nouveau Gouvernement israélien n'a pas encore prouvé qu'il envisageait sérieusement, ni fait preuve de la volonté politique, de rétablir les droits du peuple palestinien et, partant, de restaurer la paix et la sécurité dans cette région sensible du monde. Nous estimons que la convocation d'une conférence internationale sur la question de Palestine, sous la supervision complète de l'Organisation des Nations Unies, est la seule alternative fiable.

Nous estimons, en outre, que les tentatives visant à fragmenter l'intégrité territoriale de l'Iraq sont des actes négatifs et constituent des exemples de l'application injuste et inappropriée des normes internationales. De plus, ces tentatives mettront éventuellement en péril l'équilibre des forces dans la région, assureront une hégémonie israélienne absolue et ouvriront toutes grandes les portes aux intentions belligérantes et expansionnistes d'Israël, qui vise à rassembler tous les Juifs du monde dans un Grand Israël.

Une autre tragédie humaine qui mérite d'être étudiée de plus près est la question du peuple musulman de Bosnie-Herzégovine, qui est soumis au génocide et au déplacement sous les yeux mêmes de ceux-là qui font appel à la préservation des droits de l'homme et à la protection des minorités. Cette situation, à notre avis, est le résultat d'anciennes haines anachroniques ethniques et religieuses qui auraient dû disparaître depuis longtemps. Tous les pays reconnaissent que les massacres, le déplacement, le génocide, les détentions et les exécutions arbitraires qui ont lieu là-bas ne sont comparables qu'à ce qui s'est passé à l'époque de la seconde guerre mondiale.

Les changements qui ont balayé les pays de l'Europe de l'Est ont abouti à l'apparition de nouvelles républiques, et nous aurions espéré qu'en temps voulu, ces républiques se joindraient à la communauté internationale d'Etats indépendants et assureraient à leurs peuples le droit de jouir pleinement des libertés religieuses et culturelles.

M. Sahloul (Soudan)

La politique de conciliation et d'apaisement adoptée vis-à-vis d'une majorité belligérante est un exemple évident de préjugé favorable à l'égard de la foi et des appartenances culturelles de cette majorité par opposition à la foi islamique d'un très grand nombre de populations de Bosnie-Herzégovine. La manière même dont cette question a été traitée par les grandes puissances, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, démontre une approche sélective. C'est sans aucun doute faire preuve de myopie que de traiter ce problème sous un angle strictement humanitaire. Ce dont les populations de Bosnie-Herzégovine ont par-dessus tout besoin, c'est de préserver leur identité dans la liberté et de se protéger contre les mesures de déplacement et les actes d'extermination. Par conséquent, nous estimons que les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question sont inadéquates parce qu'elles ne traitent pas la question sous son angle politique et éthique. C'est pourquoi le Groupe islamique a condamné la résolution 770 (1992) du Conseil de sécurité.

A notre avis, l'intervention militaire totale de l'Organisation des Nations Unies constitue la seule solution acceptable. Faute de quoi, nos soupçons quant à l'existence d'un plan visant à rayer la Bosnie-Herzégovine de la carte de l'Europe ne feront que grandir avec le temps. En outre, la politique consistant à priver les populations de Bosnie-Herzégovine des moyens de défendre leur existence même, alors que les agresseurs serbes continuent de recevoir des armes sans que l'ONU n'intervienne, risque de faire naître de graves interrogations sur l'intégrité et la neutralité de l'Organisation internationale.

Récemment, une crise mineure a éclaté entre deux Etats frères : l'Iran et les Emirats arabes unis, à propos d'un différend portant sur certaines îles. Nous sommes troublés par le fait que ce différend soit passé du cadre bilatéral au plan régional et international, ce qui ne peut qu'exacerber et aggraver le conflit. Les parties qui encouragent l'escalade de ce différend, en particulier dans les médias, ne cherchent en fait qu'à accroître les tensions dans la région du Golfe, une région particulièrement meurtrie après les tristes événements dont elle a été le théâtre ces dernières années.

M. Sahloul (Soudan)

Nous demandons instamment que ce différend soit contenu et traité au niveau bilatéral, conformément à l'ancien mécanisme agréé par les deux parties dans le cadre du Traité de 1971.

Le golfe Persique a été le théâtre de plusieurs guerres qui ont entravé son développement. L'agonie qu'endure le peuple iraquien à la suite du blocus économique injuste qui lui a été imposé et des tentatives répétées de fragmentation de l'intégrité territoriale de son pays est la conséquence directe de différends qui, selon nous, auraient dû être réglés par des moyens pacifiques et dans un cadre régional, afin d'empêcher que des intérêts étrangers ne prennent pied dans la région et ne se servent des divergences et des différends pour promouvoir leurs desseins stratégiques et économiques.

La situation économique internationale reste stagnante. En fait, elle est caractérisée principalement par une détérioration continue des économies des pays du Sud et par l'écart grandissant entre ces pays et les pays industrialisés. La cause principale de cette détérioration réside dans les effets négatifs et dangereux sur le commerce international de la chute constante des prix des produits de base des pays en développement qu'ils exportent vers les pays industrialisés. Les incidences particulièrement négatives de la crise de la dette se sont aggravées au point où non seulement elles menacent les perspectives de développement économique et social des pays en développement, mais aussi l'existence même de ces pays.

Il convient à ce stade de souligner le manquement des pays industrialisés à honorer leurs engagements, tels qu'ils figurent dans des traités internationaux et dans des stratégies relatives à l'écoulement d'un flot d'aide au développement vers les pays en développement, et en particulier à appliquer les résolutions figurant dans la Stratégie internationale pour la décennie des années 80, où il leur était demandé de consacrer 0,7 % de leur produit national brut en faveur de l'aide publique aux pays en développement. Non seulement les pays industrialisés n'ont pas appliqué ces résolutions, mais encore ils se sont opposés à chacun des efforts tendant à adopter une nouvelle stratégie pour la décennie des années 90. En outre, ils n'ont pas jusqu'ici mis en oeuvre le programme pour les années 90, adopté à la Conférence de Paris en 1990 en faveur des pays les moins avancés, ce qui a constitué un grave revers pour le développement économique et social de ces pays.

M. Sahloul (Soudan)

C'est peut-être le continent africain, avec sa population considérable, qui a été le plus touché par cette situation économique déséquilibrée, et, de tous les autres continents, c'est lui qui, du fait de sa fragile infrastructure, en a le plus souffert. Il a vu les courants d'aide économique et les investissements diminuer sensiblement et les Etats se sont vu imposer des conditions injustes auxquelles les autres pays du monde en développement n'ont pas été assujettis. De plus, il est secoué par des tentatives de déstabilisation de certaines de ses régions qui visent, selon nous, à créer un climat géopolitique propice aux stratégies de certaines grandes puissances. Nous connaissons tous les potentiels de l'Afrique, un continent dont les ressources humaines et naturelles inexploitées représentent une grande richesse.

La communauté internationale fait face aujourd'hui à un grand défi, celui de réduire l'écart sans cesse croissant entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud, écart qui constitue la vraie menace à la paix et à la sécurité du monde. La crise de la dette est l'une des conséquences de l'ordre économique international actuel. C'est un phénomène qui résulte essentiellement du déséquilibre structurel de cet ordre et de son incapacité à créer un climat propice au développement.

Nous avons une foi inébranlable dans la nécessaire interdépendance collective et dans la réciprocité organique de l'ordre économique international, si l'on veut que cet ordre ait pour objectif d'apporter des avantages mutuels à l'humanité tout entière. Tel ne peut être le cas, cependant, tant que des solutions d'ensemble intégrées n'auront pas été trouvées aux problèmes actuels sur la base de l'égalité, de la justice et de l'interdépendance. Le dialogue nécessaire à la réalisation de cet objectif ne peut s'instaurer sans la volonté politique, le courage, la sagesse et la clairvoyance de tous les intéressés.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre absolue conviction quant à la nécessité d'une action collective pendant l'actuelle période de détente dans les relations internationales. Cela signifie, à notre avis, un développement des activités de chaque organe des Nations Unies et accorder à ces derniers l'importance requise. Pour atteindre ces objectifs, nous devons coopérer et travailler ensemble, main dans la main.

ALLOCUTION DE M. ADRIEN SIBOMANA, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Le **PRESIDENT** : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la République du Burundi.

M. Adrien Sibomana, Premier Ministre du Burundi, est escorté à la tribune.

Le **PRESIDENT** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République du Burundi, S. E. M. Adrien Sibomana, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. SIBOMANA (Burundi) : C'est pour moi un grand plaisir et un agréable devoir de prendre part aux travaux de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une organisation qui, depuis près d'un demi-siècle, s'emploie à conduire l'humanité vers ce qu'elle a de plus humain : la paix et la solidarité internationales.

Aussi me permettez-vous de saisir cette occasion pour vous transmettre, sans tarder, le message de paix et de solidarité que, s'inspirant en ligne droite des objectifs fondamentaux que nous assigne la Charte de notre organisation, S. E. le major Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi, m'a fait l'honneur de vous faire parvenir.

Qu'il me soit permis de joindre ma voix à celles des éminents orateurs qui m'ont précédé pour adresser à M. Ganev, au nom de ma délégation, du Gouvernement et du peuple burundais, nos vives félicitations pour sa brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nul doute que ses qualités distinguées, alliées à sa riche expérience, conduiront nos délibérations à tout le succès attendu.

Nos félicitations vont également aux membres du Bureau qui, j'en suis sûr, ne ménageront aucun effort pour l'épauler dans ses hautes fonctions.

En même temps, j'exprime toute notre sympathie à son éminent prédécesseur, qui a conduit les travaux de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale avec une compétence remarquable.

Je voudrais en outre rendre un hommage bien mérité au Secrétaire général de notre organisation, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour sa détermination à préserver la paix et la sécurité dans le monde.

La République du Burundi souhaite par ailleurs la plus chaleureuse bienvenue aux pays qui viennent de rejoindre la famille des Nations Unies.

L'humanité vit aujourd'hui une période contrastée, caractéristique d'une transition entre une période qui s'achève et une autre qui commence. Le monde donne en effet l'impression de se chercher de nouveaux équilibres qui permettront, nous l'espérons, aux hommes et aux peuples de vivre plus harmonieusement.

En effet, alors que dans le domaine de la sécurité internationale, des progrès significatifs ont été enregistrés avec la fin de la guerre froide et le déploiement d'efforts remarquables dans le désarmement, des conflits sanglants continuent à déchirer la planète.

M. Sibomana (Burundi)

Pendant qu'une évolution qui n'échappe à personne amène les peuples à unir leurs efforts dans un élan d'intégration économique et même politique, des nations se désagrègent dans des conflits fratricides par trop meurtriers. Il suffit de se référer à la situation extrêmement préoccupante qui prévaut en Somalie, pour ne citer que ce cas, pour se rendre compte que le monde est toujours le théâtre de drames insoutenables au regard.

Au moment où, ces dernières années, un vent de liberté secoue le monde et où toutes les nations se lèvent pour une croisade en faveur du respect des droits et de la dignité de la personne humaine, des hommes et des femmes continuent à être privés de leurs droits élémentaires : droit à la vie, droit à la patrie, droit à l'épanouissement. C'est ainsi qu'en Afrique du Sud, l'apartheid, même agonisant, continue à faire des victimes et que des peuples continuent, par-ci par-là, à être privés de leur patrie.

En même temps que les progrès scientifiques sans cesse croissants permettent aujourd'hui à l'homme de maîtriser les forces de la nature et qu'il se prépare à domestiquer d'autres planètes, des hommes et des femmes continuent à croupir dans des situations de dénuement.

Ceci est particulièrement vrai pour le continent africain, où l'ignorance, la faim et la maladie règnent toujours sur une large échelle.

Le tableau éloquemment dressé par S. E. M. Abdou Diouf en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) donne toute la mesure des inquiétudes de l'Afrique et des Africains, et nous y souscrivons entièrement.

A la Conférence de Rio, la communauté internationale a franchi une étape capitale dans la prise de conscience sur la nécessité vitale de préserver la qualité de l'environnement sur la Terre, notre maison commune.

Mais paradoxalement, dans la recherche des moyens de subsistance, nous continuons à détruire sur une large échelle ce qui nous permet de vivre et de respirer. Ici apparaît de façon encore plus évidente l'interrelation intime entre les questions de l'environnement et celles du développement que cette conférence historique a fort heureusement établie.

En résumé, nous vivons une ère de paradoxe et comme si le monde se mouvait à deux vitesses : celle de la paix, de la sécurité, de la liberté, du bien-être, du progrès d'une part, et celle de la guerre, de l'oppression, de

M. Sibomana (Burundi)

la pauvreté, de la faim et de la misère d'autre part. Il est certain que dans ces conditions, le char de l'humanité ne peut pas avancer.

C'est dire que plus que jamais les objectifs contenus dans la Charte de notre organisation restent d'actualité.

En cette dernière décennie du XXe siècle finissant, nous devons marquer notre détermination à préserver la paix et la sécurité internationales. Nous devons faire preuve de plus de solidarité, tant est si vrai que lorsqu'on est blessé au plus petit de nos doigts, c'est tout le corps qui souffre. A l'instar des illustres fondateurs de notre organisation, nous devons proclamer notre foi dans un monde meilleur et faire de l'Organisation des Nations Unies une organisation capable de maintenir la paix et la sécurité internationales, d'assurer la justice et le respect des droits de l'homme.

Par ailleurs, notre organisation doit pouvoir, comme l'indique sa Charte, favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie pour tous les hommes et tous les peuples du monde.

Voilà pourquoi la République du Burundi salue tous les efforts chaque jour déployés pour maintenir la paix dans le monde ainsi que toutes les marques de solidarité entre les peuples, afin que tous les hommes puissent vivre pleinement leur vie d'hommes, conformément aux aspirations et aux valeurs qui sous-tendent l'Organisation des Nations Unies.

M. Sibomana (Burundi)

L'"Agenda pour la paix" (A/47/277) que le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale mérite toute l'attention de la communauté internationale. Pour sa part, la République du Burundi réitère sa foi dans la Charte des Nations Unies et son engagement à oeuvrer de concert avec la communauté internationale pour le triomphe de ses idéaux.

La tribune des Nations Unies qui nous est offerte annuellement est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges qui nous permettent de mieux nous connaître et de partager nos expériences. Aussi me permettez-vous de faire brièvement part à la présente assemblée des principaux axes que mon pays, le Burundi, a choisi d'emprunter pour se construire et apporter ainsi sa modeste contribution à la réalisation des objectifs de notre organisation.

Dans un passé qui n'est pas lointain, mon pays a connu des situations tragiques liées à la persistance des conflits divisionnistes essentiellement à caractère ethnique. Il s'en est suivi des drames qui ont occasionné des pertes en vies humaines, et un exode important de réfugiés qui ont trouvé asile dans les pays voisins et un peu partout à travers le monde. Cette situation avait fortement détérioré les rapports sociaux. La rancune, la méfiance et la haine s'étaient enracinées dans les coeurs des frères et des soeurs que tout destinait pourtant à communier au sein d'une nation multiséculaire.

C'est dans ce contexte à tout le moins chargé d'inquiétude que, le 3 septembre 1987, le peuple burundais s'est levé pour changer le cours douloureux de son histoire. Cinq ans après, il me plaît de vous annoncer que le Burundi a retrouvé son vrai visage de nation unie. Avec la proclamation de la Troisième République, en effet le Burundi a tourné la page et s'est engagé dans l'édification d'une nouvelle société marquée par la paix, la justice et la concorde sociale. Sous la direction dynamique et clairvoyante de S. E. le major Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi, le peuple burundais est en passe d'enterrer à jamais dans le musée des souvenirs les querelles et les divisions qui l'ont si longtemps marqué. Pour y parvenir, le Gouvernement a basé son action sur trois axes fondamentaux qui se nomment réconciliation nationale, démocratisation et développement.

Dans un premier temps, le peuple burundais a décidé de se réconcilier avec lui-même. Pour lever l'hypothèque des divisions qui avaient mis à mal le tissu de la société burundaise, les Burundais ont en effet décidé de se

M. Sibomana (Burundi)

ressaisir et de s'accorder, dans un élan sublime, le pardon de la réconciliation nationale. En témoigne cette proclamation de foi contenue dans la Charte de l'unité nationale où, dans un élan historique, les Burundais se sont dit:

"Nous décidons de rompre avec le passé et de nous engager dans une ère nouvelle pour construire un avenir plus prometteur, exempt de haine et de méfiance."

La réconciliation nationale aujourd'hui acquise a été l'oeuvre de tout un processus. Il a fallu d'abord faire un examen de conscience qui a amené les Burundais à se concerter et à se dire la vérité. Le processus a commencé avec la mise sur pied d'une commission nationale comprenant des citoyens de toutes les ethnies, toutes les régions, toutes les religions et tous les secteurs socioprofessionnels. La mission de cette commission consistait à diagnostiquer le mal de la division et à proposer en conséquence les thérapeutiques appropriées. Après sept mois de travail assidu, la commission a déposé un rapport qui contient une analyse de la situation et des propositions pour construire un avenir meilleur.

Mais, comme le disait si pertinemment le Président Pierre Buyoya, l'édification et l'approfondissement de l'unité d'un peuple ne peut être l'oeuvre du seul Président de la République, ni de son gouvernement. C'est pourquoi, sur base du rapport de ladite commission, un débat national qui a associé toutes les couches de la société a été organisé sur l'importante question de l'unité nationale.

En abordant d'une façon aussi approfondie une telle question qui était restée longtemps un tabou, le peuple burundais a trouvé les vertus du dialogue et de la concertation érigées véritablement en mode de gouvernement. Le débat national a été couronné par l'élaboration d'une Charte de l'unité nationale adoptée à plus de 89 %, à l'issue du référendum du 5 février 1991.

La Charte de l'unité nationale, devenue depuis lors la référence par excellence de toute la vie politique nationale, se veut d'être un pacte par lequel tous les Burundais ont scellé une alliance pour consolider leur unité retrouvée.

A travers cette charte, nous, les Burundais, avons proclamé notre foi dans la pérennité de l'unité nationale. Nous avons condamné et rejeté à

M. Sibomana (Burundi)

jamais les divisions de toute nature, et nous nous sommes engagés à extirper de notre société toute tendance à la violence, à l'extermination physique et à la vengeance.

Plus positivement, nous nous sommes engagés à respecter rigoureusement l'éthique de l'unité nationale. Ceci se traduit par le respect de la vie humaine, la promotion de la justice ainsi que la sauvegarde et la consolidation de la paix et de la sécurité.

Parallèlement à cette démarche, qui visait avant toute chose à réconcilier les coeurs et les esprits, le processus de consolidation de l'unité nationale a été marqué par une série de mesures concrètes qui s'inscrivaient dans le souci d'opérer une gestion de l'Etat conforme à l'éthique de l'unité nationale.

En effet, dès le mois d'octobre 1988, le Président de la République mettait en place un nouveau gouvernement qui a été baptisé Gouvernement de l'unité nationale. Outre sa composition, qui traduisait le souci des plus hautes autorités de l'Etat d'associer à la gestion de la chose publique toutes les composantes de la société, ce gouvernement avait la mission politique d'impulser un esprit nouveau dans tous les secteurs de la vie nationale. A tous les niveaux de la société, des responsabilités ont alors été confiées aux citoyens de toutes provenances, sans discrimination aucune. Dans cette entreprise, le Gouvernement a mis à l'honneur d'autres valeurs chères à la Troisième République, à savoir l'égalité de tous les citoyens, le culte du meilleur et la gestion de la chose publique en toute transparence.

L'unité nationale retrouvée et la réconciliation nationale acquise nous ont permis de nous attaquer, avec toute la mesure qu'il sied d'y accorder, à l'épineuse question des réfugiés. Tout le monde s'accorde, en effet, à dire que l'existence de tant de millions de réfugiés dans le monde est la résultante de conflits internes ou interétatiques que les gouvernements ne parviennent pas à résoudre. Bien plus, la communauté internationale garde une dette lourde envers les réfugiés dans la mesure où son incapacité à se gérer harmonieusement débouche sur la violation de l'un des droits élémentaires de l'homme, à savoir le droit inaliénable d'être quelque part dans sa patrie, sous peine de n'être nulle part.

M. Sibomana (Burundi)

Foxt de ces convictions, le Gouvernement de la République du Burundi a aussitôt jeté les bases de la paix intérieure et a entrepris un vaste programme de rapatriement volontaire de tous les réfugiés burundais. Le Gouvernement du Burundi considère en effet que, face à la question des réfugiés, le rapatriement volontaire reste à tous égards la meilleure approche de la solution durable. C'est pourquoi, pour parachever l'oeuvre de la réconciliation nationale, les plus hautes instances du pays ont offert à nos compatriotes qui se sont exilés de rentrer librement dans le pays. Notre ambition en ce moment est que bientôt il n'y ait plus de Burundais qui vivent sous l'étiquette dégradante de réfugiés.

M. Sibomana (Burundi)

Du haut de cette tribune des Nations Unies, et prenant à témoin toute la communauté internationale, je voudrais me faire l'écho de S. E. le major Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi, et réitérer solennellement l'appel de mon gouvernement à tous les réfugiés burundais où qu'ils soient à travers le monde pour qu'ils regagnent librement leur patrie. Nous les accueillerons à bras ouverts, en toute fraternité.

Il me plaît de souligner ici que les résultats déjà atteints dans ce programme sont extrêmement encourageants.

Déjà en 1988, à la suite des troubles qui avaient perturbé la paix et la sécurité dans deux de nos communes, nous étions parvenus à rapatrier environ 50 000 personnes qui s'étaient déplacées dans les pays voisins. Grâce à l'assistance de la communauté internationale, nous avons pu, sans difficultés, les réinstaller dans leurs propriétés, leur construire de nouveaux logements, et les aider à se réinsérer dans les circuits de production.

Actuellement, le Gouvernement continue dans le même esprit à accueillir ceux qui choisissent de rentrer librement parmi les réfugiés qui ont fui le pays, il y a une vingtaine d'années.

A l'heure où je vous parle, plus de 25 000 d'entre eux ont été déjà réinstallés et d'autres continuent à venir.

Grâce à la solidarité nationale et internationale, les rapatriés sont installés et réinsérés dans la société en toute dignité. Le Gouvernement a inventorié toutes les terres disponibles et susceptibles de les accueillir, et il leur est fourni une aide qui leur permet de subvenir à leurs besoins avant qu'ils puissent vivre du fruit de leur travail. En collaboration avec les autorités administratives locales, ils reçoivent toute l'assistance nécessaire pour se construire un logement décent, de même qu'ils bénéficient d'une assurance maladie pour leur permettre d'accéder facilement aux soins de santé. Les enfants des rapatriés sont intégrés dans le circuit scolaire, et ceux parmi les rapatriés qui ont une qualification jouissent de toute la sollicitude voulue pour obtenir un emploi sur le marché du travail.

Je saisis cette occasion pour remercier les pays et les organismes qui nous épaulent dans le déroulement de ce programme et lance un appel à toute la communauté internationale pour qu'elle continue à nous aider dans cette expérience qui fait la fierté de mon peuple.

M. Sibomana (Burundi)

En scellant le pacte d'unité nationale, le peuple burundais a mis un accent particulier sur la nécessité absolue de veiller à ce qu'en toute chose, la gestion de l'Etat soit démocratiquement assurée. C'est pourquoi, en ligne droite de la consolidation de l'unité nationale, le Burundi a entrepris le processus de démocratisation de nos institutions.

Je m'en voudrais de ne pas faire part à la noble assemblée ici présente de la démarche que mon pays a suivie et qui constitue pour nous une originalité dont nous avons toutes les raisons d'être satisfaits.

En effet, dans ce processus comme dans celui qui a conduit à la réconciliation nationale, le Gouvernement a toujours eu le souci d'associer toutes les couches de la population.

A travers un dialogue franc et sincère avec le peuple, la classe politique a toujours eu la modestie et la sagesse de s'en remettre au peuple, convaincu qu'il n'est d'oeuvre qui puisse durer en dehors des citoyens, qui sont en définitive les artisans et les bénéficiaires de tous ces changements.

C'est ainsi que tout au long de l'année dernière, la population a été étroitement associée à la conception d'une nouvelle constitution, qui devait être par la suite adoptée par référendum à plus de 90 %, le 9 mars 1992. La nouvelle Constitution instaure le multipartisme et réserve une place de choix au respect des droits fondamentaux de l'homme.

C'est de cette manière que le Burundi a mis fin à 26 ans de monopartisme, dans l'ordre, la sérénité et la concorde nationale.

Depuis lors, le Gouvernement s'est attelé à traduire dans les faits les orientations contenues dans la Constitution.

La procédure de mise en place effective du pluralisme a été accélérée, de manière qu'aujourd'hui sept partis politiques occupent déjà la scène politique.

Une législation appropriée a aussitôt été faite pour promouvoir le droit d'association et la liberté de la presse, supports indispensables à un multipartisme qui se veut vivifiant.

Sur le plan du respect des droits de l'homme, des ligues indépendantes ont été créées et agréées. Sous ce chapitre particulier qui nous tient tant à coeur, nous venons de créer un centre de promotion des droits de l'homme, avec

M. Sibomana (Burundi)

pour mission d'insuffler dans la société, par l'enseignement et les divers moyens de communication, les valeurs qui sous-tendent le respect de la dignité humaine.

Au Burundi, la démocratisation des institutions se poursuit donc dans cette voie, et grande est la détermination du Gouvernement à aller toujours de l'avant. C'est pourquoi, conformément aux orientations que le Président de la République a déjà tracées, le Gouvernement envisage d'organiser les élections générales dès les premiers mois de l'année 1993. Dès lors que la Constitution a défini, on ne peut plus clairement, l'édifice institutionnel qui doit diriger le pays, et que les partenaires en compétition que sont les partis politiques sont là, nous pensons que ce serait un recul coupable que de prolonger indéfiniment la période de transition. Notre intention est de donner la parole au peuple souverain pour qu'il se dote démocratiquement des dirigeants de son choix. Nous le ferons dans ce qu'il nous plaît d'appeler la voix burundaise, c'est-à-dire en toute transparence dans le dialogue et la concertation.

Je ne voudrais pas abuser de votre bonne attention, mais je m'en voudrais néanmoins de ne pas, avant de terminer mon propos, évoquer ce que nous considérons comme un support indispensable à l'unité et à la démocratie : le développement. Parlant de l'unité nationale, nous disons que l'unité et le développement sont des réalités inséparables et qu'on saurait difficilement réaliser l'une sans l'autre. Il en est de même avec la démocratie. En effet, sans la jouissance des libertés publiques qui sont l'ossature d'une vraie démocratie, les hommes ne peuvent pas donner toute la mesure de leur créativité. De même, les libertés démocratiques qui ne reposeraient pas sur la satisfaction des besoins élémentaires ne seraient qu'un vœu pieux et seraient rapidement vidées de leur substance.

Se prévalant de ces principes, le Gouvernement a entrepris une série de programmes et d'actions de développement. Pour un pays comme le nôtre, le développement n'est pas un concept difficile à cerner. Il se ramène pour l'essentiel à la satisfaction des besoins élémentaires de la population tels que l'approvisionnement en eau potable, l'accès aux soins de santé, la scolarisation des enfants, la construction d'un habitat décent, sans oublier la sécurité alimentaire. Pour réussir cette entreprise de développement, les

M. Sibomana (Burundi)

autorités de la troisième République ont initié un programme d'ajustement structurel avec le soutien de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Sa mise en oeuvre vise la stabilisation des équilibres financiers et la transformation des structures de production en vue de parvenir à la croissance économique. Cette réforme est en outre guidée par le principe de bonne gestion de la chose publique et de la libéralisation de l'économie. Ce faisant, d'importants efforts ont été consentis en vue de promouvoir le secteur privé.

Cette nouvelle conception de la conduite du développement met l'accent sur le désengagement croissant de l'Etat et la responsabilisation des personnes physiques et morales. Dans ce cadre, le Gouvernement s'est engagé depuis l'année 1991 dans une grande opération économique visant à la privatisation des entreprises publiques. Il s'agit d'ouvrir partiellement ou totalement les entreprises publiques aux capitaux privés, restructurer celles qui le nécessitent pour être plus rentables, et aménager des mécanismes plus performants dans leur gestion.

M. Sibomana (Burundi)

La libéralisation de l'économie burundaise vient de franchir une nouvelle étape avec la création d'un régime de zone franche. Cette réforme, qui a pour finalité de promouvoir les investissements en vue de la diversification des exportations, accorde des avantages fiscaux et autres que d'aucuns considèrent comme parmi les plus avantageux au monde.

Les investisseurs qui le désirent peuvent venir travailler avec nous. Je peux leur garantir qu'ils ne le regretteront pas. Les réformes politiques opérées dans le cadre du renforcement de l'unité nationale et de la démocratisation des institutions ont en effet créé dans notre pays un environnement politique et social très favorable aux affaires.

Voilà succinctement brossée la situation qui prévaut aujourd'hui au Burundi. Ainsi que je l'indiquais au début de mon allocution, le Gouvernement et le peuple burundais s'attellent à parachever l'oeuvre de réconciliation nationale. L'étape franchie nous permet d'accueillir nos frères et soeurs réfugiés qui retrouvent la dignité de retourner librement dans leur patrie. Grâce à l'unité nationale retrouvée, la démocratisation de nos institutions suit également son cours dans la paix, l'ordre et la sérénité. Et nous nous sommes engagés dans des programmes ambitieux de développement en vue d'asseoir un environnement et un cadre de vie qui puissent soutenir la paix sociale.

De cette manière et en parfaite coopération avec la communauté internationale, le Burundi s'estime dans la bonne voie, qui lui permet par ailleurs d'apporter sa contribution à l'édification d'un monde meilleur marqué par la paix, la sécurité et la solidarité internationales. C'est le meilleur héritage que nous pourrons léguer à nos enfants.

Comment en effet ne pas avoir, dans cette enceinte des Nations Unies, une pensée à l'endroit de l'enfance qui est notre avenir à tous? C'est pourquoi nous tenons à saluer particulièrement ce jour du 30 septembre 1992 qui marque le deuxième anniversaire du Sommet mondial de l'enfant. Que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies trouve ici l'expression de notre appréciation pour son rapport (A/47/264) qu'il vient de soumettre sur le suivi du Sommet. Son contenu mérite notre attention.

Nous profitons également de l'occasion pour exprimer tous les espoirs que nous plaçons dans la prochaine rencontre qui se tiendra en novembre prochain à Dakar, au Sénégal, pour se pencher sur l'avenir de l'enfant africain.

Le PRESIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République du Burundi de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Adrien Sibomana, Premier Ministre de la République du Burundi, est escorté de la tribune.

M. OCHOA ANTICH (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Au nom du Venezuela, je félicite M. Stoyan Ganev, son gouvernement et le peuple de Bulgarie, à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats Membres, dont la présence parmi nous ajoute à l'universalité de l'Organisation.

Je voudrais également dire notre reconnaissance au Représentant permanent de l'Arabie saoudite, l'Ambassadeur Samir Shihabi, qui a dirigé avec distinction les travaux de la quarante-sixième session.

Nous nous réunissons en une période d'instabilité et d'incertitude particulières. Le système international est à la recherche d'un nouvel ordre et de principes fondamentaux et directeurs qui nous permettent de structurer un monde plus juste et plus égalitaire. Nous vivons une époque accélérée de l'histoire. Les événements les plus spectaculaires, les changements les plus inespérés, se déroulent face à l'impuissance apparente des dirigeants de ce monde.

La fin du communisme appartient déjà au passé; l'effondrement de l'empire soviétique relève de l'histoire ancienne. Le triomphe absolu de l'Occident commence à être mis en question face aux problèmes financiers et monétaires que, outre une profonde crise sociale, connaissent les pays industrialisés. On pourrait parler de l'après-capitalisme où la poursuite d'une concurrence supposément libre a dégénéré en déshumanisation totale du modèle économique, créant dans la société mondiale un gouffre entre les riches et les pauvres.

Nous ne sommes pas devant la fin de l'histoire, mais devant une importante carence de direction, de confiance et d'enthousiasme pour l'avenir. Les pays industrialisés, dans le contexte de leurs rivalités économiques, ne parviennent pas à coordonner leurs activités en faveur de la paix, de la stabilité et de la justice. Privées de l'ennemi qui les obligeaient à agir d'un commun accord, ces nations voient se relâcher sérieusement les liens qui les unissaient.

M. Ochoa Antich (Venezuela)

Cette période où nous vivons exige des organisations internationales fortes et démocratiques devant permettre d'instaurer cette diplomatie préventive que le Secrétaire général a décrite dans son Agenda pour la paix et que nous étudions avec beaucoup d'attention. Nous souscrivons au rôle plus actif envisagé pour l'Organisation, non pas dans le domaine des interventions mais dans celui de la prévention. A cette fin, l'Organisations des Nations Unies et les institutions spécialisées doivent essayer

"d'extirper les causes les plus profondes du conflit : misère économique, injustice sociale et oppression politique." (A/47/277, par. 15)

Le Conseil de sécurité, qui devrait être l'organe le plus efficace des Nations Unies, est devenu un anachronisme. Il reflète encore aujourd'hui la corrélation des forces existantes à l'époque de sa création. Lorsque l'ONU a été créée, la clef de voûte était le Conseil, contrôlé par ses cinq membres permanents. Par la prédominance manifeste de cet organisme, on avait cherché à éliminer les limitations qui avaient rendu inopérante l'ancienne Société des Nations. Les artisans de l'Organisation pensaient cette fois que les grands pays joueraient un rôle dirigeant conforme à leur pouvoir, c'est-à-dire qu'ils auraient la capacité de surveiller, d'arbitrer et d'ordonner le monde.

L'humanité a été frustrée de voir que les deux superpuissances entendaient jeter à elles seules les bases de l'ordre international. Le Conseil de sécurité, depuis la création de l'Organisation jusqu'à la fin de la guerre froide, n'a joué qu'un rôle secondaire dans la conduite des affaires internationales.

M. Ochoa Antich (Venezuela)

Après l'effondrement du système soviétique, le Conseil de sécurité a commencé à récupérer ses fonctions initiales; mais il le fait sous l'égide des valeurs triomphantes. Les pays les plus importants peuvent donc façonner un ordre international à l'image de leurs intérêts. Cette situation doit être réexaminée de sorte que, comme l'a dit le Secrétaire général :

"La démocratie dans le concert des nations, [soit] l'application des principes qui la régissent à l'Organisation elle-même." (A/47/277, par. 82)

Devant cette même Assemblée générale, le Président du Venezuela, Carlos Andrés Pérez, avait exprimé clairement ses préoccupations quant à la nécessité d'accroître la représentativité au Conseil de sécurité. Il disait :

"... que l'aspiration à la démocratie de nos peuples soit également l'aspiration permanente des Nations Unies. L'Organisation ne peut être renforcée si on ne parvient pas à un accord en vue d'éliminer le droit de veto exercé par les membres permanents du Conseil de sécurité, droit qui répondait à des circonstances et à des réalités aujourd'hui révolues. Ce mécanisme est contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies et limite la possibilité, pour le Conseil, de s'acquitter de manière efficace de son rôle en faveur de la sécurité collective.

Le droit d'opposer son veto aux résolutions du Conseil de sécurité est un mécanisme qui limite le consensus entre les Etats Membres de l'Organisation. Le Conseil de sécurité doit être un organe représentatif et aucun de ses membres ne peut en aucune façon ignorer le sentiment majoritaire des Nations Unies. Si nous voulons une sécurité collective et démocratique, nous devons aspirer à un droit universel et égalitaire." (A/46/PV.8, p. 12-15)

En cette époque de transition que nous traversons, il faut également revoir les notions de souveraineté et d'intégrité de l'Etat. Il est paradoxal de voir que les "défenseurs de la liberté", à la suite de leur triomphe, s'efforcent d'imposer un ordre mondial homogène et intolérant dans lequel tout acteur indépendant serait considéré comme facteur de déséquilibre et comme une menace. Cela est particulièrement inquiétant pour les Etats de l'hémisphère Sud dont nous faisons partie. Auparavant, nous étions importants pour le Nord à un double titre : en tant que théâtre naturel de l'affrontement Est-Ouest et en tant que fournisseurs indispensables de matières premières.

M. Ochoa Antich (Venezuela)

L'affrontement entre l'Est et l'Ouest a désormais disparu et, avec lui, l'utilité politique et stratégique du tiers monde. Les matières premières sont devenues secondaires dans l'économie mondiale actuelle. La baisse soudaine de la demande des produits de base se fait chaque année plus dramatique. On parlait traditionnellement d'"effet de locomotive" pour indiquer que toute poussée des économies riches devait entraîner les économies des pays en développement. La croissance du Nord se traduisait en même temps par une croissance des exportations de matières premières. La situation a changé totalement : les produits d'exportation traditionnels n'ont plus la même valeur. Nous sommes devenus presque accessoires sur les marchés internationaux.

Le seul moyen de préserver la paix est de rechercher une relation équilibrée entre les hémisphères, d'en finir avec les relations de confrontation et de renforcer la coopération entre les peuples. Je ne suis pas venu ici pour parler des erreurs commises par le Nord. Les pays du Sud ont également de graves responsabilités. Nous devons relever ce défi. C'en est fini du populisme démagogique, de l'inefficacité et de la corruption. Si nous voulons être compétitifs dans un monde d'ouverture des marchés, nous devons nous consacrer à un travail productif et à valoriser la créativité. Le Venezuela l'a compris et est en mesure de tourner un regard optimiste vers l'avenir, à condition que soient respectées les règles d'ouverture des marchés et de concurrence entre les nations. Nous devons cependant souligner que, pendant que de vastes régions du Sud, en particulier l'Amérique latine, font des efforts pour internationaliser leurs économies en s'ouvrant à la concurrence, le Nord se ferme de plus en plus en des blocs centrés sur eux-mêmes. En définitive, le marché libre - une des valeurs triomphantes auxquelles nous avons fait allusion - semble fonctionner à sens unique.

Si l'attitude de rigidité qui caractérise certaines institutions financières internationales persiste, ainsi que le dangereux protectionnisme qui renaît dans les pays industrialisés, les années 90, qui ont commencé en Amérique latine avec des mesures économiques sévères et porteuses d'un espoir de croissance, pourraient également devenir une autre décennie perdue.

M. Ochoa Antich (Venezuela)

Le Nord ne contribue pas à la création des relations économiques nécessaires entre les deux hémisphères. Le nouvel ordre mondial comporte virtuellement une double notion : d'une part, l'effondrement du Sud et, d'autre part, la défaite de l'Est communiste. La logique du pouvoir qui est appliquée est simple et directe : on ne craint plus de perdre telles ressources ou telle position stratégique au profit du communisme. Comme il n'y a plus d'ennemis, on ne risque plus de perdre des amis ou, pis encore, il n'est plus nécessaire d'avoir des amis. L'important à présent est qu'il n'y ait pas de désordre ni d'anarchie. L'important est que le Sud soit disposé à se soumettre à des règles du jeu mondiales définies par le Nord en fonction de ses intérêts.

Néanmoins, ils ne comprennent pas que ces règles du jeu sont inopérantes face à l'anarchie et à la guerre civile, qui sont capables de démembrer un Etat et d'avoir un effet de contagion sur l'entourage. La Somalie est un exemple dramatique de ce qui pourrait arriver à grande échelle dans l'hémisphère Sud au XXI^e siècle. Certains Etats riches pensent peut-être qu'il est possible de coexister avec ce type de réalité sans se brûler. Ils se trompent. Il ne faut pas oublier que le Sud a sa propre capacité de réponse instinctive : les courants migratoires vers le Nord de ses masses appauvries. Ces migrations, toujours difficiles à contrôler pour tout gouvernement, peuvent saper les bases de la stabilité démocratique et sociale de nombreux pays développés. La meilleure preuve en est la résurgence de mouvements d'extrême droite et l'explosion de violence raciale et de xénophobie dans de nombreux pays.

Ces problèmes, de même que le déséquilibre qui persiste entre le Nord et le Sud, font ressortir un ensemble de questions essentielles dont cette assemblée doit se saisir. En premier lieu, la démocratisation des processus de décision au sein du Conseil de sécurité. Cela suppose d'ouvrir un nouveau débat sur la procédure de veto et exige l'élargissement du nombre de membres permanents, afin de parvenir à une représentation plus large des nouvelles réalités du monde.

M. Ochoa Antich (Venezuela)

Les nouvelles circonstances mondiales ont permis de résoudre plus facilement divers problèmes régionaux, tels que ceux de l'Angola, de la Namibie, de l'Amérique centrale, du Mozambique et du Cambodge, et dans une large mesure, elles ont aussi permis que dans d'autres régions comme l'Afghanistan, le Sahara occidental, l'Afrique du Sud et le Moyen-Orient apparaissent des signes permettant d'espérer une solution négociée de ces conflits. Le Venezuela appuie les démarches visant à trouver une solution à ces problèmes et nourrit l'espoir que la situation internationale actuelle aura un effet favorable sur le maintien de la paix.

Nous avons également appuyé le Sommet sur l'environnement qui s'est tenu à Rio, et le Venezuela espère que les décisions de cette conférence se traduiront dans les faits avec l'urgence qu'exige la situation, notamment en ce qui concerne le problème du financement du programme Action 21. Nous appuyons totalement aussi la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme, convoquée pour l'année prochaine, ainsi que les prochaines réunions sur la population, la condition de la femme et le sommet sur le développement social.

Malgré les efforts déployés par l'Organisation, la situation n'est pas très encourageante. Néanmoins, lorsque tous les pays réunis dans cette assemblée s'engageront à oeuvrer pour le changement, pour un monde d'où la faim et les guerres auront disparu, où l'environnement sera protégé et où des mesures réalistes seront prises pour éviter les conflits, nous édifierons alors la société juste dont nous avons toujours rêvé.

La séance est levée à 12 h 45.